



**Conseil national  
de l'information statistique**

Paris, le 2 octobre 2015 n°127 /H030

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

**Enquête sur les formes de travail indépendant -  
Module complémentaire à l'enquête Emploi 2017**

---

*Type d'opportunité* : enquête ponctuelle

*Périodicité* : ponctuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des Statistiques Démographiques et Sociales (DSDS), Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA), division Emploi.

Au cours de sa réunion du 15 septembre 2015, la Commission Emploi, Qualification et Revenus du travail a examiné le projet d'enquête européenne sur les formes de travail indépendant, Module complémentaire à l'enquête Emploi 2017.

L'enquête répond au besoin exprimé par la Commission européenne auprès d'Eurostat de suivre les évolutions récentes observées sur le marché du travail. En effet, dans de nombreux pays, la résurgence du travail indépendant sous de nouvelles formes (freelance, auto-entrepreneuriat, « faux indépendants » etc.) tend à remettre en cause les liens classiques entre employeurs et employés. Cette thématique n'a jamais été abordée auparavant dans le cadre des modules ad-hoc à l'Enquête Emploi.

L'objectif est également d'intégrer à terme quelques questions du module ad hoc 2017 aux Enquêtes Forces de Travail afin de décrire les statuts d'activité sur le marché du travail en cernant plus précisément ces nouvelles formes d'emploi indépendant.

L'enquête s'adresse principalement aux personnes exerçant une activité indépendante (à titre principal), qu'elles emploient des salariés ou non. La première partie de l'enquête détermine quels sont les indépendants qui peuvent être considérés en situation de « dépendance économique ». La caractérisation de ces situations reprend certains critères issus de la littérature et/ou de la jurisprudence sur le sujet. Une deuxième partie est consacrée aux conditions de travail des indépendants, à leurs motivations et à leur parcours professionnel. La dernière partie est consacrée à une comparaison entre salariés et indépendants en matière de satisfaction vis à vis de l'emploi et d'autonomie dans le travail.

Quelques questions, en nombre très limité, seront ajoutées au questionnaire européen pour parfaire et approfondir la caractérisation des non salariés en situation de dépendance économique.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 18, Bd. A. Pinard 75675 PARIS Cedex 14 – Tél. : 01 41 17 52 62 – Fax : 01 41 17 55 41 – [secretariat-general@cnis.fr](mailto:secretariat-general@cnis.fr) – [www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)

Compte tenu de son caractère récent, peu d'enquêtes existent sur la thématique des nouvelles formes de travail indépendant. Toutefois, certaines sources de données sur les indépendants peuvent être signalées :

- en France, l'enquête SINE (Système d'information sur les nouvelles entreprises) et la base non-salariés. Ces deux enquêtes ne permettent toutefois pas d'apprécier la dépendance économique des indépendants.
- et au niveau européen, l'enquête EWCS (European Survey on Working Conditions) et l'enquête TRADE-EDSEW. Ces deux enquêtes, qui ne ciblent pas spécifiquement les indépendants, ne permettent pas de réaliser des exploitations très fines.

L'enquête est menée auprès des ménages interrogé pour la 6<sup>ème</sup> fois à l'enquête Emploi. Elle couvre l'ensemble de la France métropolitaine et les Dom (hors Mayotte). L'échantillon est tiré parmi des logements ordinaires utilisés à usage de résidence principale, à l'intérieur desquels sont interrogées les personnes âgées de 15 ans ou plus au dernier jour de la semaine de référence. Deux individus au plus seront interrogés par ménage, en privilégiant ceux qui travaillent comme indépendant. Le questionnaire sera soumis à l'ensemble des indépendants, soit environ 4 000 personnes. Un sous-échantillon de salariés (20%) sera tiré et constituera le reste des répondants. La taille estimée de l'échantillon est donc de l'ordre de 10 000 répondants en métropole et 1 000 dans les quatre Dom.

Les modalités de la collecte sont les mêmes que celles de l'enquête Emploi, à savoir le face-à-face par Capi. La réponse indirecte par «proxy» n'est autorisée que de manière restrictive. Le temps de collecte du module devrait être en moyenne inférieur à 10 minutes par questionnaire.

Les données devront être envoyées à Eurostat pour le 31 mars 2018. Les utilisateurs potentiels sont, au niveau européen, la Commission et d'autres institutions travaillant sur le sujet (ex : OCDE). En France, l'Insee, le CEE, la Dares, le Cereq et les centres de recherche seront les principaux utilisateurs de l'enquête. Le fichier national de l'enquête sera mis à disposition des chercheurs qui en feront la demande, par l'intermédiaire du Centre Maurice Halbwachs. Les premiers résultats seront publiés sous la forme d'un *Insee Première* prévu au second semestre 2018.

Le maître d'ouvrage est la division Emploi de l'Insee, en lien avec la division Maîtrise d'œuvre des activités d'enquêtes. La collecte est déconcentrée dans les divisions Enquêtes auprès des ménages des directions régionales de l'Insee. La préparation de l'enquête mobilisera 2 cadres A de l'Insee (un chef de projet d'organisation statistique et un concepteur, chargé d'études de la division Emploi) ; le traitement informatique un cadre B de l'équipe de maintenance de l'enquête Emploi et un cadre B Capi ; l'exploitation des premiers résultats le cadre A concepteur, assisté d'un cadre B.

Le caractère obligatoire sera demandé auprès du comité du label (en conformité avec ce qui est fait pour l'enquête Emploi). L'enquête fera en outre l'objet d'une déclaration normale auprès de la CNIL.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

**L'opportunité est accordée** à compter de l'année 2016, pour l'ensemble de la durée de l'enquête.